



FNEC FP FO 28

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture, et de la
Formation Professionnelle Force Ouvrière

Syndicat départemental d'Eure-et-Loir, 21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 28 12 92 Port : 06 15 76 75 64 Email : fnecfp28@wanadoo.fr

FNEC-FP-FO 28 – Déclaration Liminaire - CDEN du 9 novembre 2023.

Monsieur le Préfet,

Madame la Directrice des services Académiques de l'Éducation Nationale,

Mesdames, Messieurs membres du CDEN,

En ce CDEN du 9 novembre 2023, nous pourrions reprendre mot pour mot notre déclaration du 9 février dernier, en effet un constat s'impose ; non seulement rien a changé, mais au contraire jour à après jour nos conditions de travail et d'enseignement continuent de se détériorer.

C'est pourquoi nous continuerons de défendre les revendications formulées par nos collègues enseignants ou AESH. C'est pourquoi nous continuerons de nous adresser à vous Mme la Directrice pour que vous nous receviez et nous entendiez. Et pour cela, en tout premier lieu nous continuerons de défendre nos droits syndicaux : un trop grand nombre de nos courriers restent sans réponse, un trop grand nombre de nos demandes d'entretien n'aboutissent pas. Et cette année, pour la première fois, il a fallu que nos camarades du Snudi-FO fassent intervenir M. le Recteur ainsi que le syndicat national pour que certains de nos camarades puissent participer à l'instance directrice de leur organisation syndicale. Le manque de remplaçants, imputable à une politique de restriction budgétaire est de ce fait une réponse générale et systémique, à ce titre elle n'est en aucun cas recevable comme motif de refus d'une ASA de droit syndical.

- **Le Snudi-FO 28 exige une motivation écrite et individualisée, comme la loi le demande, pour chaque camarade qui s'est vu refuser cette autorisation.**
- **Nous exigeons le maintien de nos droits syndicaux, à réunir nos camarades syndiqués et à organiser nos instances librement ! Ce n'est pas à l'administration de choisir qui participent à nos instances !**

Malgré ce que nous considérons donc comme une tentative d'entrave, FO continuera de revendiquer et de tenir des assemblées des personnels partout où cela est nécessaire, comme par exemple à de nombreuses reprises en l'école de St Exupéry de Dreux pour exiger le classement REP+ de cette école. Ces collègues ont décidé, tous ensemble, dans l'unité, et en AG de faire grève le 4 septembre, jour de la rentrée. Ils n'y sont pas allés de bon cœur, car comme nous tous ils n'avaient que le désir de faire la meilleure des rentrées possibles pour

leurs élèves. Mais ils y ont été contraints par 10 ans de combat sans aucune réponse ! Sans qu'à aucun moment ils n'aient pu être reçus. Cette grève historique a fait que vous leur accordiez des moyens en journées REP+... pris sur les autres écoles ! Cette solution insupportable dans une République digne de ce nom a eu pour effet de souder les écoles REP+ de Dreux derrière St Ex, puisque celles-ci ont affirmé leur soutien par près de 400 signatures et deux motions d'écoles unanimes réclamant le maintien et l'octroi des droits REP + pour tous. Enfin, cette grève a permis à une délégation de St Ex, parents et enseignants, accompagnée par FO, d'être reçue par Mme la Conseillère Sociale du Ministre Attal. Celle-ci a reconnu, nous citons : « **l'indéniable injustice** » qui est faite à l'équipe et aux familles de St Ex. La CDEN de ce jour a les moyens de réparer cette injustice en rattachant l'école St Ex au collège Curie.

- **Nous demandons le classement immédiat de l'école St Exupéry de Dreux en REP+**

Les conditions de travail se dégradent pour tout le monde, et nos collègues AESH n'échappent à la règle. Réunies par FO le 18 octobre elles tirent le signal d'alarme, et écrivent : « **questions sur les droits, et les contrats sans réponses, formation inadaptée et manque de respect de la part de l'administration, la coupe est pleine !** » Que pourraient-elles écrire d'autre alors que durant une formation, le service SEI demande aux AESH de remplir des grilles de répartition des AESH dans les PIAL pour, nous citons : « **que vous vous rendiez compte des difficultés que sont les nôtres !** » Madame la Directrice, cela est tout à la fois humiliant, honteux et inacceptable.

- **Le comité AESH 28, soutenu par FO demande à être reçu par vous-même dans les meilleurs délais sur cette question !**

Le Président Macron lance l'acte 2 de l'école inclusive. Dans cet acte le gouvernement se propose de fusionner les AESH avec les AED pour former le « corps » (hors statut bien sûr) des ARE. On y découvre, au-delà de la corvéabilité à merci et des déplacements entre écoles et collèges que celles-ci seraient possiblement mises à disposition des collectivités territoriales, notamment auprès des centres de loisirs.

- **Nous refusons cette fusion et réclamons aux côtés de nos collègues AESH un vrai salaire, un vrai statut et l'abandon des PIAL !**

Il n'est pas une école ou un collège que nous visitons qui ne fasse remonter de graves dysfonctionnements dus aux désastreuses politiques du tout inclusif. **Par exemple, un élève entrant en 6^{ème} et disposant des droits à l'ULIS collège, se voit plongé, selon les ordonnances du service SEI, les 15 premiers jours de l'année dans sa classe de référence sans aucun accompagnement ! Imaginez seulement un instant la violence d'une telle mesure ! Résultat l'élève en question a littéralement perdu pied et a eu un comportement inadapté et violent !** **M le Préfet, Madame la Directrice, la réponse de l'établissement a été le conseil de discipline et l'exclusion !!** En ce moment même, les camarades du SNUDI-FO sont en assemblée des personnels à Châteaudun sur cette question ! A nouveau des faits de violence, à nouveau des coups reçus et des classes entières pour lesquelles les enseignements sont en dangers ! Et surtout que l'on ne nous réponde pas « enquête climat scolaire » ou « notre école faisons là

ensemble », ces réponses n'ont qu'un seul objectif, faire porter sur les dos des collègues les responsabilités d'une situation générée par un désengagement toujours plus grand de l'Etat en matière de handicap. Ce n'est pas l'article de 53 de la loi de finance programmant la fin des MDA qui nous dira le contraire ! Cet article transfère en effet à l'éducation nationale le pouvoir d'évaluer et de définir les besoins de chaque enfant handicapé ! L'Education Nationale, qui n'a ni médecine de prévention, ni spécialiste, ni médecin, ni infirmiers et qui se propose de liquider les AESH serait à la fois le « prescripteur » et le « payeur », tout cela « à moyen constant » et dans une politique de réduction budgétaire ! Nous voyons ici clairement quel est l'objectif de l'école inclusive !

C'est une question d'humanité ! Nous reprendrons à nouveau les mots de ces collègues : « ***le manque de moyens humains pour la prise en charge des élèves et de leurs besoins particuliers (AESH, places en DAME, DITEP, Orthophonie, ULIS, EGPA...), nous mettent tous en danger ! L'école ne peut pas répondre à tous les besoins sauf à nier notre mission première qui est l'enseignement !*** »

- Pour FO il y a une urgence absolue à rouvrir tous les postes nécessaires en IME, en DITEP en SPIJ et à recruter massivement des enseignants spécialisés.

Aujourd'hui, le 9 novembre est le jour de la lutte contre le harcèlement à l'école. Ainsi, le ministre donne pour consigne de placer les personnels en première ligne, c'est-à-dire les rendre responsables de la mise en œuvre de son slogan *100% prévention, 100 % détection, 100 % solution*. Mais de son côté, la « ***lutte contre le harcèlement*** » se traduit pour lui par **2 500 postes supprimés à la rentrée**, à grand coup de 49-3, qui s'ajoutent aux 2 000 postes supprimés en 2023 et aux 7 900 postes supprimés dans le second degré durant le premier quinquennat Macron. Cela est inacceptable pour FO et inacceptable que les personnels poussés au bout de leurs limites par des conditions de travail dégradées. Ce dont les élèves et les personnels ont besoin, ce ne sont pas de plateformes téléphoniques, de « coachs », de cours d'empathie, de programmes Phare, de grilles d'auto-évaluation... **Ce sont des milliers de postes d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistantes sociales, de personnels administratifs, d'enseignants, d'enseignants spécialisés, de PsyEN, de CPE, le rétablissement des maîtres d'internat – surveillants d'externats, des AED et des AESH avec des statuts et de vrais salaires... qui sont nécessaires !**

A l'heure où le gouvernement débloque 413 milliards d'euros pour la guerre que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas les moyens !

Nous vous remercions de votre écoute.